

Le 26/09/2017

CT de l'UJM du 25 sept. 2017

Notes de compte rendu

CT de l'UJM du 25 sept. 2017.....	1
Réflexion sur la nouvelle configuration de l'accueil BU Tréfileries.....	1
- BU Roanne : changements des horaires d'ouverture	2
- BU Santé : ouverture de 8H à 9H.....	2
Proposition d'élargissement des horaires de la BU Tréfileries à Noël	3
* Information sur le projet de reconfiguration du service scolarité en SHS.....	3
Information sur le compte de formation	3
Autres.....	4
Bilan social 2016.	4
Présentation pour information du projet DFIP	4

Réflexion sur la nouvelle configuration de l'accueil BU Tréfileries.

Il s'agit de :

- passer de six à trois points d'accueil
- rééquilibrer le temps nécessaire pour l'accueil au public, et développer les travaux internes
- transformer les moniteurs étudiants en agents de services de prêts d'accueil
- passer de 2H à 1H de travail posté.

** Les représentants de la FNEC FP FO/SNPREES-FO 42 et Supautonome-FO (désormais abrégée « FO ») ont souligné qu'on utilisait des étudiants par défaut de personnels statutaires, que le ressenti des personnels sur cette réorganisation n'était pas le même que celui présenté par la direction : multiplication par deux des activités, postes qui seraient en plein milieu avec des conditions de travail peu confortables. Il s'agit d'une « phase de test » avant la rentrée 2018, ce n'est donc qu'une phase de test, on verra donc seulement à la fin si ceci doit être maintenu ou non.*

- À une question sur les taux d'affluence, il est répondu qu'en cas d'affluence forte, par exemple au moment de la rentrée universitaire, il faut envisager des « points de renforts ».

Il n'y a pas eu de vote, c'était un point d'information uniquement car FO avait demandé lors de CHSCT précédents que ce type de décision ne soit pris qu'après la visite de la BU Tréfileries par les membres du CHSCT (qui aura lieu le 23 novembre).

- BU Roanne : changements des horaires d'ouverture
- Redéploiement sur les samedis des périodes les plus fréquentées. L'après-midi se fera avec des moniteurs étudiants.
- De plus il y aura une ouverture étendue jusqu'à 20H pour la semaine de révision.
- Les heures à partir de 19H seront récupérées double.

-> Vote : les représentants FO se sont abstenus.

- BU Santé : ouverture de 8H à 9H
- Faute de lieu d'accueil pour les étudiants le matin, il est prévu d'ouvrir la BU de 8H à 9H. Du lundi au vendredi, ouverture de 8H à 20H au lieu de 9H à 20H actuellement.
- De 8 à 9H, il y aura 2 moniteurs étudiants et un personnel de sécurité.

** Les représentants FO sont revenus sur le problème de la sécurité, déjà abordé en CHSCT. L'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) établit une distinction entre les ERP, non pas en fonction de leur statut d'ensemble, mais « selon la nature de leur exploitation » : ainsi les établissements d'enseignement (dont les universités) sont-ils distingués des « bibliothèques ». Comme le relevait une note juridique de l'ADBU (association des directeurs de bibliothèques), il faudrait donc bien un personnel statutaire des bibliothèques pour cette ouverture le matin.*

- Selon le DGS, la BU et la Faculté de médecine forment « un seul ERP ».

** Les représentants FO constatent la divergence d'interprétation. Ils trouvent tout de même très alarmant qu'on laisse une BU avec des centaines d'étudiants sans aucun personnel statutaire, faisant reposer sur les moniteurs étudiants une très lourde responsabilité. Par ailleurs, les personnels de l'université qui seraient à ce moment-là dans une relative proximité (dans les laboratoires ou autres) sont-ils chargés de régler les problèmes éventuels de sécurité qui interviendraient à la BU ?*

- Mme la présidente avance par ailleurs qu'il s'agit d'une « solution de repli pour les étudiants en difficulté » et qu'« on n'a pas la capacité de diversifier les locaux, il faut une utilisation rationnelle des salles ».

** Les représentants FO soulignent que c'est précisément pour ceci qu'ils demandaient, plutôt que les arguments publicitaires et démagogiques du plan « PBO » et « PBO + », qui prétendent offrir aux étudiants les services de bibliothèques sans considération pour les conditions de travail et les qualifications des personnels des bibliothèques, la mise à disposition des salles chauffées, éclairées, avec accès Internet, sécurisées (ce qui suppose de toute façon la présence d'au moins un personnel statutaire), sans que ceci se fasse au détriment des personnels.*

Ils souscrivent totalement à la remarque d'une représentante CGT : « Il n'y a pas les moyens humains pour répondre à ces attentes. »

-> Vote : 3 contre (2 FO, 1 CGT) ; 2 abstentions (1 FSU, 1 CGT) ; SNPTES pour.

Proposition d'élargissement des horaires de la BU Tréfilerie à Noël

- Un des arguments tient au fait qu' « il y a une demande »

* Les représentants FO ont fait remarquer que ça s'appelait le jeu de l'offre et de la demande. S'il y avait une « demande » (surtout amorcée par diverses annonces ministérielles sans aucune consultation des personnels) pour travailler la nuit, le dimanche, faudrait-il le faire ?

- Mme la présidente avance qu' « il y a la concurrence, veut-on rester compétitifs ? »

* *Remarque FO : ceci est antinomique avec la notion même de service public dans le cadre républicain, qui doit garantir à tous les mêmes droits partout.*

* *Les représentants FO demandent et obtiennent que la phrase relative au « volontariat » soit rédigée en sorte qu'il soit bien clair que seuls les personnels volontaires seront appelés à participer à cet élargissement des horaires.*

- > Vote : conformément à ce qui avait été demandé par FO en CHSCT (voir CR du CHSCT), le vote est émis sous réserve que la visite de la BU soit faite et ne révèle pas des risques qui pourraient entraîner que l'ouverture ne soit pas faite. NDLR : la visite de la BU par le CHCST a été fixée au 23 novembre.

Il s'agit en outre des mesures telles qu'elles sont proposées, pour la période 2017-2018, avec un bilan à l'issue de cette expérimentation.

-> Vote : les deux représentants FO ont voté contre.

* Information sur le projet de reconfiguration du service scolarité en SHS

- Il s'agit de placer un responsable du service de la scolarité entre le RA et les secrétaires de scolarité. Responsable qui sera chargé de coordonner le service, aura l'autorité hiérarchique directe et fera les EPI. Ce responsable aura en outre lui-même la charge d'une des scolarités des cinq départements de SHS.

* À la suite de diverses questions dont une des représentants FO, il apparaît qu'il n'y a pas de création de poste et que ce responsable sera choisi parmi les secrétaires déjà en place et ayant connu une promotion de grade auparavant. Pour le nouveau responsable ainsi mis en place, il y aura donc beaucoup de travail en plus. Les représentants FO ne contestent pas le bien-fondé de la mise en place d'un tel poste. Ils demandent cependant la plus grande vigilance de la présidence et de la DGS, car une telle promotion, où un collègue proche devient le supérieur hiérarchique de ses anciens collègues, peut être source de tensions internes.

Information sur le compte de formation

- Disparition du DIF. Remplacé par le CPA = CPF + « engagement citoyen ».

- Présentation des modalités de mise en place du compte de formation : plate-forme, mise en place jusqu'en 2020, mais pour l'instant ce compte n'est pas mobilisable pour le secteur

public. Solde du DIF : difficile à connaître quand il y a eu plusieurs employeurs publics. L'employeur aura néanmoins l'obligation de notifier le solde du DIF à tous les personnels pour le 31 décembre 2017.

Remarques FO : le « CPA » et le « CPF » sont une des mesures de la « loi travail » du gouvernement précédent, loi dont FO a demandé le retrait et continue à demander l'abrogation. Il a pour effet d'effacer la distinction public/privé, c'est-à-dire de faire disparaître la spécificité de la fonction publique et d'amoindrir les garanties existant, pour ce qui nous concerne, dans la fonction publique. Comme le DIF avant lui, il ne garantit aucun droit général à la formation. Il s'agit d'un compte individuel, difficile à remplir, notamment en cas de multi-employeurs (y compris publics) ; quant à ses modalités précises d'utilisation, elles risquent fort d'être longtemps en sommeil. Ainsi l'employeur, public comme privé, s'exonère-t-il de son obligation de formation.

Autres

Bilan social 2016.

-> Vote FO : abstention (car dans un contexte d'accroissement constant du nombre d'étudiants et suppressions de personnels annoncés pour 2017-2020, on peut faire tout dire aux chiffres, en fonction du biais qu'ils adoptent et de la manière dont ils sont présentés) ; approbation de la part des autres organisations syndicales.

Présentation pour information du projet DFIP

- Réflexion à travers l'écriture d'un projet de direction présenté aux personnels DFIP suite à l'audit demandé par les membres du CHSCT.
 - Présentation des objectifs de la direction de la DFIP
 - Calendrier prévisionnel des étapes de la restructuration du service.
 - Transversalité recherchée. Cohérence avec les projets DGS.
- Par ailleurs annonce du départ d'une RA du service de la formation initiale.

** Les représentants FO demandent une clarification des termes : d'un côté il faut en effet une meilleure « transversalité » des services, notamment pour qu'ils se connaissent mieux entre eux ; et en même temps il faut faire attention qu'il n'y ait pas une « transversalité » qui soit une mutualisation de fonctions, comme l'a souligné le rapport de Technologia demandé par le CHSCT, ceci ne peut être que source de tensions et dysfonctionnements.*

- Au mois d'octobre les membres du CHSCT feront une restitution aux personnels DFIP sur les préconisations du Cabinet d'expertise Technologia.

###